

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité* Travail* Progrès

**12^e REUNION DU FORUM
POUR LE PARTENARIAT AVEC L'AFRIQUE**

**DISCOURS DE S.E.M. HENRI DJOMBO,
MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

**SUR LA CONSERVATION ET LA GESTION
DURABLE DES FORETS DU BASSIN DU CONGO**

ROME, 10 JUIN 2009

Cher ami, Prof. Luca RICARDI, Représentant personnel de Monsieur le Premier Ministre d'Italie,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Représentant de la Commission de l'Union Africaine,

Monsieur le Représentant du NEPAD,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques,

Distingués délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de la 1^{ère} réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique et de remercier le gouvernement italien de m'avoir invité à cette importante rencontre d'échanges sur des questions émergentes liées au sort et à l'avenir de l'humanité comme l'enjeu du changement climatique.

En effet, l'évolution du changement climatique, ses conséquences sur la vie humaine et sur les écosystèmes naturels, ainsi que l'ampleur du désastre qui en résulte, désastre qui menace l'humanité, ne sont plus à démontrer. Oui, l'effet de serre se fait partout sentir, aucune partie du monde n'en est épargnée, bien que l'Afrique reste le continent le plus vulnérable à ce changement.

L'urgence des solutions que la communauté internationale doit apporter à la situation actuelle n'est plus à démontrer. C'est pourquoi la convention sur le climat et le protocole de Kyoto qui s'y rattache imposent à la planète entière des mesures responsables, liées notamment à la réduction des émissions des gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique.

Formant un bloc écologique intégré et couvrant les territoires du Cameroun, de la RCA, de la RDC, de la Guinée équatoriale, du Gabon, et de la République du Congo, les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo constituent le second massif d'un seul tenant des forêts tropicales après l'Amazonie. Ils jouent un rôle de premier plan dans la régulation du climat global, par la séquestration de 24-39 GT de carbone, soit 3 à 4 fois le niveau des émissions mondiales de GES d'origine anthropique. Ce bassin est aussi un des plus grands réservoirs au monde de ressources

en eau, d'oxygène et de biodiversité (10 000 espèces végétales, 1 000 espèces d'oiseaux et 400 espèces de mammifères et plus de 85 plantes endémiques).

Plus de 100 millions d'habitants, dont une bonne partie dépend des produits de la forêt pour son existence.

Relativement préservées, ces forêts n'ont pas encore subi des dégradations importantes comme celles constatées dans d'autres régions tropicales. On y observe également les taux de déforestation les plus faibles, liés essentiellement aux défrichements agricoles et à l'exploitation du bois énergie.

Ayant pris conscience des enjeux environnementaux et du développement économique de la sous-région, les pays d'Afrique Centrale décidèrent à Yaoundé en 1999 de créer un cadre de concertation et de coordination de leurs actions pour préserver leur biodiversité, assurer une meilleure gestion de leurs ressources forestières, lutter contre la pauvreté et s'orienter vers un développement durable. Il en est résulté un plan d'action stratégique sur la conservation et la gestion durables des écosystèmes forestiers, dénommé plan de convergence sous-régional, composante Afrique Centrale de l'initiative environnementale du NEPAD. Ce plan qui offre une réponse pertinente aux problématiques du réchauffement de la planète, de la perte et de la dégradation de la biodiversité et de la désertification en Afrique, a permis de mettre en place une coalition internationale autour de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, COMIFAC, comprenant les pays du Bassin du Congo, ceux du Nord, des bailleurs de fonds, la société civile et le secteur privé.

Mesdames et Messieurs,

Au cours de ces dernières années, les Etats de la sous-région ont, dans l'ensemble, réalisé des progrès significatifs dans les objectifs visés, par l'adoption de nouvelles législations et l'harmonisation de leurs politiques forestières, passant ainsi progressivement de l'exploitation minière à une exploitation plus responsable de la forêt. La mise sous aménagement durable de plusieurs concessions forestières dans les pays est la preuve irréfutable des efforts consentis pour honorer les engagements pris. De promotion récente, la certification forestière a déjà atteint 4 millions d'ha sur les 50 millions concédés à l'exploitation et à l'industrie du bois. Ce

processus est conduit par Forest Steward Council et Keurhout. et promet, à moyen terme, une sérieuse avancée.

Sur le plan industriel, les scieries autrefois artisanales ont progressivement fait place à des usines modernes et diversifiées, avec des rendements matière de plus en plus élevés et une valeur ajoutée plus importante ; elles se construisent dans une intégration verticale des activités.

Relativement préservées, ces forêts n'ont pas subi des dégradations importantes comme celles observées dans d'autres régions tropicales du monde. On y observe également les taux de déforestation les plus faibles, liés essentiellement aux défrichements agricoles.

Dans le cadre des législations, de la gouvernance et d'un commerce propre des bois, certains pays comme le Cameroun, le Congo, la RCA et bientôt le Gabon, sont engagés dans l'initiative « Application des Législations forestière, Gouvernance et Echanges commerciaux (FLEGT) », en vue de la lutte contre les coupes illégales des bois et le commerce y relatif. Mon pays a signé un accord de partenariat volontaire avec l'Union Européenne le 9 mai 2009 à Brazzaville, créant ainsi les conditions objectives de commercialisation de ses bois sur tous les marchés, même les plus exigeants.

D'autres réalisations illustrent les efforts accomplis dans la conservation de la diversité biologiques, telles que la création des aires protégées couvrant près de 11% des territoires nationaux.

C'est ici l'occasion de remercier tous les partenaires des forêts du Bassin du Congo de leur appui multiforme à la mise en œuvre du plan de convergence.

Cependant les moyens mobilisés et mis en œuvre ne sont ni sécurisés, ni durables, et ne peuvent permettre de soutenir à moyen et long terme les actions de terrain. Le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo, récemment mis en place par la Grande Bretagne et la Norvège, est le premier pas accompli pour pallier cette lacune, mais il a besoin d'être renforcé par des contributions plus importantes afin d'atteindre les objectifs fixés de conservation et de gestion durable des forêts.

Mesdames et Messieurs,

Les pays d'Afrique Centrale sont engagés depuis 2005 dans un processus de discussion autour des enjeux relatifs à la place des forêts, et

particulièrement des forêts du Bassin du Congo, dans les grands enjeux climatiques de demain.

Cette discussion est inscrite dans le cadre des négociations internationales en cours, concernant la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), relativement à la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD).

En décembre 2007, les pays Parties à la Convention réunis à Bali (COP13) ont adopté une décision importante sur la « Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement » REDD, invitant les parties à appuyer les initiatives existantes et futures visant le renforcement des capacités, le développement d'activités pilotes, la mise au point des questions méthodologiques et le partage d'expériences. Ces orientations forment le plan d'Action de Bali, qui doit mener à l'adoption de politiques et de mesures d'incitation à la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans le cadre du nouvel accord international sur le climat en négociation pour la conférence de Copenhague prévue pour décembre 2009.

Lors de la Conférence de Poznan en décembre 2008, il a été décidé de prendre en compte des efforts de conservation et de gestion durable des forêts, dans le cadre du « REDD+ » en vue d'accroître les stocks de carbone séquestré par les forêts.

Au sein du Bassin du Congo, la thématique REDD est coordonnée par le Groupe de Travail Climat (GTC), composée des Points focaux Climat des six pays forestiers et du Secrétariat exécutif de la COMIFAC, en vertu du Traité de Brazzaville sur la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

Mesdames et Messieurs,

Les actions menées par les pays du Bassin du Congo en vue de gérer durablement leur diversité biologique et les efforts qu'ils y ont investis méritent d'être soutenus techniquement et financièrement par la communauté internationale dans la mise en œuvre des actions concernant la stratégie REDD, notamment :

1. la réalisation d'un état des lieux de la déforestation et de la dégradation des forêts et des émissions associées;

2. l'élaboration de scénarii de référence de la déforestation et de la dégradation, tenant compte des pressions passées et futures sur les forêts du Bassin du Congo ;
3. l'analyse et la définition des stratégies potentielles de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts ;
4. l'élaboration du cadre de mise en œuvre des politiques et mesures sur le REDD.

L'enjeu consiste à œuvrer pour un nouvel ordre écologique par la recherche des solutions adéquates aux problèmes posés par les catastrophes naturelles dont l'Afrique est victime : sécheresse, dégradation des terres, dérèglements météorologiques, inondations, famine, épidémies, etc.

C'est ainsi que l'Afrique doit se constituer en un ensemble monolithique dans les négociations internationales relatives au climat, de sorte que les mesures d'adaptation et d'atténuation soient liées et traitées ensemble. Facettes de la même médaille, les initiatives y afférentes sont certes inégales selon les écosystèmes naturels, mais elles se complètent dans tous nos pays où elles doivent se développer.

C'est pourquoi je suis convaincu que les représentants de l'Afrique au sommet du G-8 feront le plaidoyer en faveur du Bassin forestier du Congo, inscrit à l'ordre du jour de cette grande rencontre. Il s'agit d'obtenir l'appui du sommet à la mise en place de financements durables et à la prise en compte des forêts tropicales dans l'accord sur le climat à Copenhague. C'est ce que je suggère humblement au présent Forum comme recommandation à prendre, dans le cadre de ses conclusions.

Je me réjouis, au nom des pays de cet espace écologique, des bonnes dispositions déjà exprimées à cet effet par l'Italie, la France, la Grande Bretagne, la Norvège, le Portugal qui assure la présidence du groupe des pays de l'OCDE non membres du G-8, l'Union Européenne et d'autres partenaires qui soutiennent les efforts engagés par l'Afrique Centrale dans la conservation et la gestion durable des forêts tropicales du Bassin du Congo.

Vive la coopération internationale.

Je vous remercie.